

Population – Méthodologie

1. STRUCTURE PAR ÂGE	2
1.1 SOURCE DES DONNÉES : REGISTRE NATIONAL.....	2
1.2 DATE DE RÉFÉRENCE DES DONNÉES	3
1.3 TABLEAUX	3
A. <i>Classes d'âge</i>	3
B. <i>Phases de vie (9 phases)</i>	3
C. <i>Groupes d'âge (3 groupes)</i>	4

1. STRUCTURE PAR ÂGE

Dans ce sous-thème, nous examinons la structure des âges de la population bruxelloise.

1.1 Source des données : Registre national

Les chiffres de population mentionnés dans les tableaux de ce sous-thème ont été calculés sur la base des données démographiques individuelles du Registre national, qui ont été traitées par Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium).

Depuis 1988, le **chiffre de population** est calculé sur la base des données du **Registre national des personnes physiques**. Le Registre national est un système de traitement d'informations qui assure l'enregistrement, la mémorisation et la communication d'informations relatives à l'identification des personnes physiques.

Les informations du Registre national proviennent :

- des registres de la population et des registres des étrangers tenus par les communes ;
- des registres des missions diplomatiques et postes consulaires pour les Belges résidant à l'étranger ;
- du registre d'attente.

Le chiffre de population officiel ou légal n'inclut cependant que les personnes qui ont leur résidence principale en Belgique. Il inclut donc les Belges et les étrangers autorisés et admis à s'établir ou à séjourner sur le territoire. Les étrangers qui séjournent moins de trois mois sur le territoire, les demandeurs d'asile (inscrits au registre d'attente) et les étrangers en situation illégale ne sont en revanche pas inclus dans la **population de droit**.

Les catégories de personnes suivantes ne sont par conséquent pas incluses dans les chiffres de la population des communes bruxelloises :

- le personnel diplomatique étranger et les membres non belges de leur ménage ;
- les candidats réfugiés (demandeurs d'asile) qui sont inscrits dans un registre d'attente en vertu de la loi du 24 mai 1994, qui est entrée en vigueur le 1er février 1995. Cette liste d'attente ne peut pas être prise en considération pour déterminer la population totale ;
- toutes les personnes qui séjournent illégalement en Belgique ;
- les étudiants en kot (qui sont domiciliés chez leurs parents en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale) ;
- les personnes sans résidence fixe ;
- les Belges résidant à l'étranger.

1.2 Date de référence des données

Les chiffres de population reflètent donc le nombre de personnes inscrites dans l'une des communes du Royaume, et ce chaque fois à la date de référence de l'année en question. Cette date de référence est identique pour toutes les années, s'agissant du **1^{er} janvier**. L'avantage de cette méthode est que les chiffres de population des différentes années sont comparables entre eux.

1.3 Tableaux

Les différents tableaux présentent la population totale et par sexe, répartie de différentes manières en fonction de l'âge. La population est tout d'abord répartie en **classes d'âge quinquennales**. Deux autres typologies ont par ailleurs été développées, qui répartissent la population en respectivement **9 phases de vie** et **3 groupes d'âge**.

A. Classes d'âge

Dans ce cas, la population est répartie selon l'âge en catégories de cinq ans (classes quinquennales). Dans les tableaux concernés, une telle catégorie est toujours désignée par l'âge de début et l'âge de fin exprimés en **années de vie complètes écoulées**. La catégorie qui se compose des enfants de moins de 5 ans est par exemple désignée sous le label « 0-4 ans ». On entend donc par-là que cette catégorie inclut tous les enfants âgés de 0 année et 0 jour à 4 ans et 364 jours.

B. Phases de vie (9 phases)

Cette typologie répartit la population en 9 catégories d'âge qui correspondent davantage aux différentes phases de vie qu'un individu traverse au cours de son existence. Une répartition très similaire est utilisée dans le Monitoring des Quartiers. Cette typologie est intéressante parce que les différents besoins spécifiques qu'un individu présente varient selon la phase de vie qu'il traverse. Plus précisément, le cycle de vie est subdivisé selon les phases suivantes :

- Moins de 3 ans : les enfants qui sont encore trop jeunes pour aller à l'école ;
- 3-5 ans : les enfants qui peuvent aller à l'école mais n'y sont pas encore obligés ;
- 6-11 ans : durant cette période, les enfants sont soumis à l'obligation scolaire et suivent l'enseignement primaire ;
- 12-17 ans : ces jeunes suivent l'enseignement secondaire ;
- 18-29 ans : durant cette période, les jeunes adultes se retrouvent généralement sur le marché de l'emploi et quittent le domicile familial ;
- 30-44 ans : les adultes, dont la plupart sont actifs sur le marché de l'emploi et fondent une famille ;

- 45-64 ans : les adultes, dont la plupart sont actifs sur le marché de l'emploi, juste avant leur pension ;
- 65-79 ans : les adultes retraités, vivant encore chez eux ;
- 80 ans et + : les personnes très âgées, vivant souvent en maison de repos.

Comme dans la répartition en classes d'âge quinquennales, les limites d'âge des différentes phases de vie sont exprimées en années de vie complètes écoulées. La remarque formulée pour la typologie précédente est donc valable ici aussi. Une personne ne sera par conséquent incluse dans le groupe de la phase de vie suivante que si elle a atteint lors de son dernier anniversaire précédant le 1er janvier de l'année de référence concernée l'âge de la limite inférieure de la phase de vie suivante.

C. Groupes d'âge (3 groupes)

Cette typologie répartit la population en 3 groupes d'âge : la population de 0 à 17 ans, la population de 18 à 64 ans et la population de 65 ans et plus. Ceci permet de distinguer grosso modo les enfants et adolescents généralement non encore actifs sur le marché de l'emploi (0-17 ans), la population en âge de travailler et de créer un foyer familial (18-64 ans) et la population ayant atteint l'âge de la retraite (65 ans et plus).

RÉFÉRENCES

SPF Intérieur – Registre national www.ibz.rrn.fgov.be/index.php?id=2461&L=1

Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium) www.statbel.fgov.be